



CBD



## CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Distr.  
GENERALE

UNEP/CBD/BS/COP-MOP/2/3  
10 février 2005

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION SUR  
LA DIVERSITE BIOLOGIQUE SIEGEANT EN TANT  
QUE REUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE  
CARTAGENA SUR LA PREVENTION DES RISQUES  
BIOTECHNOLOGIQUES

Deuxième réunion

Montréal, 30 mai–3 juin 2005

Point 5 de l'ordre du jour provisoire \*

### FONCTIONNEMENT ET ACTIVITES DU CENTRE D'ECHANGE POUR LA PREVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

*Note du Secrétaire exécutif*

#### I. INTRODUCTION

1. Le paragraphe 1 de l'article 20 du Protocole crée un Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques dans le cadre du mécanisme d'échange prévu au paragraphe 3 de l'article 18 de la Convention, pour faciliter l'échange d'informations et de données d'expérience relatives aux organismes vivants modifiés et aider les Parties à appliquer le Protocole. A sa première réunion siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole, la Conférence des Parties a approuvé le passage de la phase pilote à la phase de mise en service complète du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, et adopté les modalités de son fonctionnement. Le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques peut être consulté sur le site Internet <http://bch.biodiv.org>.

2. Dans la décision BS-I/3, la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole a également décidé d'examiner l'état de mise en œuvre du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques à sa deuxième réunion, et prié le Secrétaire exécutif de soumettre un rapport d'étape à cette réunion en vue d'élaborer un programme de travail à long terme pour le Centre d'échange. C'est ainsi que le Secrétaire exécutif a préparé la présente note présentant un rapport intérimaire sur le fonctionnement et les activités du Centre d'échange (partie II), résumant les résultats d'une étude du Centre d'échange (partie III), abordant les besoins en matière de création de capacités des pays en développement (partie IV), et proposant des éléments possibles pour inclusion dans un programme de travail pluriannuel (partie V) pour examen par la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole, à sa deuxième réunion. La réunion pourra également souhaiter examiner, au titre de ce point, le document d'information préparé par le Secrétaire exécutif

\* UNEP/CBD/BS/COP-MOP/2/1.

/...

((UNEP/CBD/BS/COP-MOP/2/INF/1), qui expose de façon plus détaillée les résultats de l'étude du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.

3. La Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole est invitée à examiner le rapport intérimaire ainsi que les résultats de l'étude, et d'adopter une décision mettant sur pied un programme de travail pluriannuel pour le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (partie VI).

## **II. RAPPORT INTERIMAIRE SUR LE FONCTIONNEMENT ET LES ACTIVITES DU CENTRE D'ECHANGE POUR LA PREVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES**

4. Cette partie du document présente un résumé des activités intersessions et initiatives liées à l'application des dispositions du Protocole relatives à l'échange d'information, et du fonctionnement et activités du Centre d'échange.

### **A. *Lancement de la phase opérationnelle du Centre d'échange et gestion du site Internet***

5. Comme mentionné ci-dessus, en application du paragraphe 1 de la décision BS-I/3 et à la suite de la première réunion des Parties au Protocole, le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques est passé de sa phase pilote à sa phase de mise en service complète. Le site Internet a été révisé et développé en conséquence, et la phase opérationnelle du Centre d'échange a été lancée le 3 avril 2004.

6. Le Secrétariat continue à maintenir et améliorer le portail central et à aider les gouvernements à fournir des informations de façon régulière. En janvier 2005, des communications ont été transmises à tous les correspondants nationaux, les avisant de l'état actuel des informations qu'ils avaient fournies au Centre d'échange et les encourageant à les mettre à jour le cas échéant.

### **B. *Création du Service de mise à jour permanente du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques***

7. Un service d'information, dénommé "Service de mise à jour permanente", a été créé en juillet 2004 pour fournir des mises à jour tous les quinze jours ou une fois par mois, résumant les nouvelles informations ajoutées au Centre d'échange. Ces informations sont transmises directement aux correspondants nationaux du Centre d'échange ainsi qu'à d'autres utilisateurs qui se sont abonnés à recevoir ces mises à jour par courriel ou télécopie. Les catégories d'information à inclure dans les résumés et la fréquence des transmissions peuvent être adaptées à chaque utilisateur.

8. Les gouvernements peuvent maintenant également soumettre au Centre d'échange leurs propres mises à jour nationales (ou régionales) et garantir ainsi leur large diffusion à tous les utilisateurs du Centre d'échange, notamment par le biais du service d'information susmentionné. Il est également possible de souscrire librement au Service d'actualités du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, ainsi qu'au résumé des dernières informations ajoutées aux bases de données, et les sites Internet peuvent bénéficier de ce service pour inclure dans leurs sites, s'ils le souhaitent, des informations sur la prévention des risques biotechnologiques dynamiquement mises à jour.

**C. Soutien à la mise en œuvre du mécanisme de coordination du Plan d'action pour la création des capacités**

9. Conformément à l'annexe IV de la décision BS-I/5, le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques a continué à soutenir la mise en œuvre du Mécanisme de coordination du Plan d'action pour la création des capacités nécessaires à l'application effective du Protocole.<sup>1/</sup> Ce soutien comprend la gestion des bases de données sur les projets de création de capacités, des possibilités à court terme et l'identification des besoins et priorités nationaux et le développements de portails de collaboration (sites Internet restreints) pour le groupe de liaison sur la création des capacités pour la prévention des risques biotechnologiques et pour le réseau de création de capacités pour la prévention des risques biotechnologiques.

**D. Conférence en ligne**

10. Par le biais du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, le Secrétariat a organisé, du 18 octobre au 15 novembre 2004, une conférence en ligne sur les questions relatives à la prévention des risques biotechnologiques dans l'utilisation des organismes génétiquement modifiés pour la gestion des populations animales, afin d'évaluer l'adaptation de ce moyen de communication à l'échange de données scientifiques, techniques, environnementales et juridiques et de données d'expérience sur les organismes vivants modifiés et de faciliter l'application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. L'un des objectifs de cette conférence était de déterminer si une conférence en ligne sur le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques attirerait une grande variété de participants (y compris des organisations gouvernementales et non gouvernementales, des responsables politiques, des chercheurs scientifiques et le grand public) de pays en développement et de pays développés. Cette conférence avait également pour but de fournir une plateforme neutre aux participants, afin qu'ils puissent discuter et échanger des points de vue et des expériences sur des questions particulières ayant trait à la prévention des risques biotechnologiques.

11. Ont été invités à participer à la conférence, tous les correspondants nationaux du Protocole et du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de la Convention, ainsi que tous les membres des fichiers d'adresses et des forums de discussion pertinents. Une totalité de 495 délégués de 104 pays y ont participé, dont 247 participants de pays en développement et de pays à économie en transition, et 228 participants de pays développés (20 participant n'ont pas précisé leur pays d'origine).<sup>2/</sup> Le compte rendu de cette conférence a été affiché au Centre d'échange et peut être consulté sur le site <http://bch.biodiv.org/onlineconferences/gmoam.shtml>.

12. Les commentaires communiqués au Secrétariat par les participants se sont avérés très positifs, et plusieurs participants de pays en développement, notamment ceux qui sont associés à des institutions réglementaires, ont observé qu'il était très utile de pouvoir discuter de questions pertinentes sur la prévention des risques biotechnologiques avec des scientifiques dans le monde entier sans les déplacements et les frais associés aux conférences traditionnelles. En outre, les experts scientifiques qui ont participé à la conférence étaient d'avis que la conférence constituait un moyen utile d'échanger des informations scientifiques.

---

<sup>1/</sup> Décision BS-I/5, annexe I.

<sup>2/</sup> Le nombre de participants et la distribution régionale de cette participation à la première conférence en ligne se compare favorablement avec des activités similaires organisées par d'autre organisations (par exemple, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a organisé sa neuvième conférence en ligne sur la Prévention des risques biotechnologiques dans l'alimentation et l'agriculture "Biotechnology applications in food processing: can developing countries benefit?" du 14 juin au 15 juillet 2004, avec une totalité de 411 participants, dont environ 70% étaient de pays en développement).

**E. Enquête du Secrétariat sur le fonctionnement du Centre d'échange**

13. Dans le cadre de l'étude du Centre d'échange, le Secrétariat a recherché les points de vue des utilisateurs concernant le Centre d'échange, à l'aide d'un questionnaire qui a été distribué le 17 août 2004 aux correspondants du Protocole de Cartagena, aux correspondants nationaux et institutionnels du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, et à d'autres utilisateurs inscrits au Centre d'échange. Le questionnaire a également été placé sur le site Internet du Centre d'échange. Les résultats de l'étude sont examinés en détail dans la partie III du présent document.

**F. Comité consultatif informel du Centre d'échange**

14. La première réunion du Comité consultatif informel du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (BCH-IAC) a été convoquée par le Secrétaire exécutif à Montréal, le 9 et 10 novembre 2004, conformément aux modalités de fonctionnement du Centre d'échange (décision BS-I/3, annexe, partie E), pour solliciter des conseils liés à la résolution de problèmes techniques rencontrés dans le cadre du développement continu du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.

15. La composition du comité a été décidée par le Secrétariat, en tenant compte des connaissances techniques établies des participants et de leur expérience du Centre d'échange, tout en assurant un équilibre régional et une représentation égale des sexes au sein du Comité. Des experts techniques sélectionnés parmi les pays suivants ont été invités à siéger au Comité consultatif informel du Centre d'échange: Argentine, Burkina Faso, Communauté Européenne, Cuba, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Japon, Lesotho, Mexique, Palaos, République islamique d'Iran, République Tchèque, Slovénie et Suisse.

16. Le Comité consultatif informel du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques a été invité à examiner les aspects techniques des progrès accomplis dans la mise en service du Centre d'échange, et à considérer les résultats de cet examen dans le but d'aider le Secrétaire exécutif à préparer les éléments d'un programme de travail à long terme pour examen futur par la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Le rapport de la réunion (UNEP/CBD/BS/BCH-IAC/1/5) peut être consulté sur le site Internet de la Convention sur la diversité biologique: <http://www.biodiv.org/doc/meetings.aspx?mtg=BSBCHIAC-01>.

**G. Partenariats**

17. Le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques a été conçu pour être compatible avec d'autres bases de données et offre la possibilité aux gouvernements d'entrer des informations soit dans la base de données centrale du Centre d'échange, soit dans une autre base de données compatible de leur choix. Le paragraphe 4 de la décision BS-I/3 encourage les Parties, gouvernements et autres utilisateurs à développer des nœuds aux niveaux national, sous-régional, régional et institutionnel liés au portail central, conformément aux normes minimales en matière de partenariat qui sont définies dans la section F de l'annexe à cette décision.

18. Durant la période intersessions, le Secrétariat a signé un nouveau mémorandum d'entente avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Des partenariats créés dans le but de fournir des informations grâce à l'interopérabilité se poursuivent avec la base de données du Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie, la phase-pilote du Centre d'échange suisse pour la prévention des risques biotechnologiques (CH-BCH) et le *United States Regulatory Agencies Unified Biotechnology Website*.

### III. ETUDE DU CENTRE D'ECHANGE POUR LA PREVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

19. En 2004, le Secrétariat a entrepris une étude du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, afin de fournir une base aux suggestions d'éléments d'un programme de travail pluriannuel pour ce dernier. Cette étude était fondée sur une enquête menée par le Secrétariat auprès des utilisateurs en août et septembre 2004, ainsi que sur des statistiques sur les bases de données et des analytiques de sites Internet compilées après le lancement de la phase opérationnelle du Centre d'échange le 27 août 2004.

20. Un examen détaillé de l'étude est présentée dans le document d'information UNEP/CBD/BS/COP-MOP/2/INF/1). Ce document contient des informations sur la conduite de l'étude, ses limitations, la méthodologie de l'enquête, le détail des résultats de l'étude, les conséquences de ses résultats pour un programme de travail pluriannuel du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, une liste des pays qui ont répondu au questionnaire et une copie du questionnaire même.

21. Dans l'ensemble, les répondants se sont déclarés satisfaits de la conception du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et des services procurés par le Secrétariat. Cependant, ils ont exprimé une certaine inquiétude concernant la transmission d'informations au Centre d'échange par les gouvernements.

22. Les principaux résultats de l'étude sont les suivants:

a) *Degré général de satisfaction des utilisateurs.* La majorité des répondants au questionnaire sont d'avis que la conception du Centre d'échange est satisfaisante ou très satisfaisante, nombre d'entre eux étant très satisfaits de l'assistance fournie par le Secrétariat sur le Centre d'échange, et la majorité d'entre eux sont satisfaits des options disponibles pour l'entrée des informations dans le Centre d'échange;

b) *Utilisation du portail central.* Dans l'ensemble, les utilisateurs du secteur administratif sont plus satisfaits du fonctionnement du Centre d'échange que d'autres secteurs. Par exemple, les utilisateurs gouvernementaux ont réussi relativement facilement y trouver les informations voulues, alors que ceux d'autres secteurs, tels que l'industrie et les organisations non gouvernementales, ont eu des difficultés à ce faire;

c) *Contenu et gestion de l'information.* Le fait que les informations sont incomplètes et que les gouvernements tardent à fournir les informations, en particulier celles que le Protocole demande au Parties de soumettre au Centre d'échange, est le plus grand problème. Les fonctions d'aide en ligne et la documentation et leur maintien sont considérés importants par les utilisateurs et ceux-ci apprécient grandement la flexibilité constante du Secrétariat dans la modification du portail central en réponse à leurs besoins;

d) *Création de capacités et emploi de moyens ne reposant pas sur l'Internet.* Les nouveaux services d'information du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques introduits par le Secrétariat ont été bien reçus, notamment le Service de mise à jour permanente qui envoie par courriel des mises à jour sur les nouvelles information enregistrées au Centre d'échange. Plusieurs répondants au questionnaire souhaiteraient utiliser le Centre d'échange pour accéder à des informations plus amples sur la prévention des risques biotechnologiques. Des préoccupations ont été exprimées concernant l'accès rapide aux informations du Centre d'échange en employant des moyens qui ne reposent pas sur l'Internet.

23. En examinant ce point de l'ordre du jour, il convient de noter en particulier les types d'information qui ne sont pas actuellement bien représentés dans le Centre d'échange. Par exemple, à ce jour, aucune décision prise au titre de la procédure d'accord préalable en connaissance de cause et aucune évaluation des risques n'a été enregistrée directement au Centre d'échange (bien que certaines évaluations des risques soient disponibles indirectement par des liens avec des sites nationaux, cette information ne peut être cherchée dans différentes langues par le biais du Centre d'échange que si elle a été enregistrée directement dans les bases de données). Les 341 décisions prises conformément à l'article 11 du Protocole enregistrées dans le Centre d'échange ont été affichées par une totalité de 12 gouvernements et la Communauté Européenne. Soixante-dix Parties et 13 autres gouvernements sont dotés d'autorités nationales compétentes; parmi ceux-ci, 27 n'ont pas encore précisé les responsabilités de ces autorités. A ce jour, les lois et règlements nationaux (ou résumés de régimes réglementaires) ont été enregistrés par 44 gouvernements (selon les statistiques actuelles au 8 février 2005).

24. L'utilité des informations disponibles dans le Centre d'échange est donc quelque peu compromise par un manque de certitude concernant leur intégralité. Il est difficile, à l'heure actuelle, de déterminer si les pays qui n'ont pas affiché d'informations dans certaines catégories ne l'ont pas fait parce que, par exemple, ils n'avaient pas pris de décision ou préparé des évaluations des risques pertinentes, ou s'ils sont encore en train de développer leur cadre national pour la prévention des risques biotechnologiques (dans quel cas des lois ou règlements n'existent peut-être pas encore), ou encore s'il existe d'autres contraintes limitant la disponibilité d'informations (telles que la conception de formulaires communs pour l'établissement de rapports, ou la langue de présentation). Cependant, attendu qu'il est généralement reconnu que certaines des informations qui manquent sont actuellement disponible, il semble raisonnable de penser qu'il existe peut-être des contraintes retardant la fourniture ponctuelle d'information au Centre d'échange qui devraient être abordées au niveau national.

25. Dans leurs communications au Secrétariat concernant ce point de l'ordre du jour, les Etats-Unis d'Amérique et la Coalition mondiale des entreprises ont noté que l'insuffisance de l'information disponible sur le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques avait causé un certain nombre de difficultés aux importateurs et aux exportateurs. La Coalition mondiale des entreprises a souligné en particulier que les gouvernements devraient préciser, par l'intermédiaire du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, les processus en vigueur relatifs aux exigences en matière de documentation devant accompagner les importations aux termes du paragraphe 2 de l'article 18 du Protocole.

26. Plusieurs répondants au questionnaire du Secrétariat ont recommandé que le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques soit utilisé pour accéder à un plus grand éventail d'informations sur la biotechnologie. Cette idée a également été abordée dans des communications relatives à d'autres points devant être examinés à la présente réunion, notamment par la Coalition mondiale des entreprises, qui a souligné l'importance de l'échange d'informations concrètes et fiables sur la recherche en matière de biotechnologie au sein de la communauté internationale (dans sa présentation sur les questions scientifiques et techniques (UNEP/CBD/BS/COP-MOP/2/14)), constatant toutefois que ceci nécessiterait un mécanisme de contrôle bien géré tel que la constitution d'un comité de rédaction composé de scientifiques de renom pour garantir l'intégrité des résultats et échanges de vues affichés – à cet égard, le système PRELEX de la Commission européenne a été suggéré comme bon modèle de formulaire.

#### **IV. BESOINS DES PAYS EN MATIERE DE CREATION DE CAPACITES D'ACCES ET D'UTILISATION DU CENTRE D'ECHANGE POUR LA PREVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES**

27. Reconnaissant la nécessité de renforcer les capacités relatives au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, et conformément au paragraphe 10 de la décision BS-I/3, le Secrétariat continue à analyser les besoins en matière de renforcement des capacités et de financement qui ont été déterminés pour les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux et les petits Etats insulaires, pour les pays à économie en transition ainsi que pour les pays qui sont des centres d'origine et des centres de diversité génétique, afin de permettre leur participation active au Centre d'échange. Cette question a fait l'objet d'un examen plus poussé au cours de l'étude décrite dans la partie III ci-dessus.

28. Le Secrétariat continue à maintenir d'autres moyens d'accès à la base de données du Centre d'échange pour les pays dont l'accès à l'Internet est peu fiable, et distribue aux pays sur demande la simple application nationale du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques. Par l'intermédiaire de la base de données sur les besoins en matière de création de capacités et les priorités, les pays en développement continuent à accorder une haute priorité aux besoins de création de capacités pour l'échange d'information, y compris une meilleure capacité de recueil et de gestion des données au niveau national, le renforcement des ressources humaines essentielles au niveau national, et la mise en place d'un infrastructure adéquate pour l'échange d'information aux niveaux national, régional et international.

29. En collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP), le Secrétariat participe activement à la mise en œuvre du projet complémentaire sur la Création de capacités pour la participation effective au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques du Protocole de Cartagena. Entre autres activités, ce projet élabore un guide de l'utilisateur qui sera incorporé au Centre d'échange afin d'encourager une participation plus effective de tous les utilisateurs.

#### **V. ELEMENTS D'UN PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL POUR LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE D'ECHANGE POUR LA PREVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES**

30. Cette section propose des éléments de programme possibles pour inclusion dans un programme de travail pluriannuel du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, élaborés sur la base des résultats de l'étude et des apports du Comité consultatif informel du Centre d'échange, ainsi que des activités prises sur les modalités de son fonctionnement. Elle énonce également les objectifs et la portée de chaque élément proposé et des activités pouvant éventuellement être entreprises pour réaliser ces objectifs. Un programme de travail détaillé fondé sur ces éléments proposés est présenté pour examen dans l'annexe à la présente note.

31. Il est entendu que le programme de travail comprendra également l'application continue des décisions pertinentes de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, selon qu'il conviendra.

##### ***Elément 1 du programme: Structure et fonction du portail central***

32. Le principal objectif de ce programme serait de faciliter, pour les gouvernements et autres utilisateurs, la communication d'informations et l'accès à celles-ci par le biais du Centre d'échange, en améliorant la catégorisation des informations et en rendant la navigation du site Internet plus intuitive. L'examen continu des vocabulaires contrôlés et des formulaires communs afin de mieux refléter les besoins des pays (par exemple, l'évolution des technologies et les types d'information disponibles) tout en

assurant le soutien des options d'interopérabilité avec des gouvernements et organisations partenaires, contribuerait à réaliser cet objectif.

***Elément 2 du programme: Contenu et gestion de l'information***

33. Le principal objectif de cet élément du programme serait d'accroître la quantité, la qualité et la ponctualité des informations communiquées au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques. Au titre de cet élément, la documentation pour utilisateurs et les fonctions d'assistance pourraient être améliorées pour mieux aider les gouvernements à communiquer des informations par le biais du Centre d'échange, et les contraintes existantes de la mise à disposition ponctuelle des informations pourraient être identifiées et surmontées au niveau national.

***Elément 3 du programme: Echange de l'information et des expériences concernant les organismes vivants modifiés***

34. Le principal objectif de cet élément du programme serait de rendre un plus grand éventail d'informations sur la prévention des risques biotechnologique accessible aux utilisateurs du Centre d'échange, en réponse aux demandes exprimées dans l'enquête menée par le Secrétariat en 2004. Ceci pourrait être accompli en poursuivant le développement du Centre de documentation sur la prévention des risques biotechnologiques (voir document UNEP/CBD/BS/COP-MOP/2/4) et en tirant parti des forums de discussion et des services de conférence en ligne par le biais du Centre d'échange, afin de faciliter l'échange de l'information et des expériences relatives aux organismes vivants modifiés.

***Elément 4 du programme: Crédit de capacités et accès par des moyens autres que l'Internet***

35. Cet élément du programme aurait pour objectif principal de veiller à ce que les pays disposent des capacités nécessaires pour accéder au portail central du site Internet, afin de leur permettre de fournir des informations au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et d'y accéder dans les meilleurs délais. Les domaines prioritaires de la création de capacités seraient le recueil et la gestion des données au niveau national et la mise en place d'une infrastructure adéquate pour l'échange d'information aux niveaux national, régional et international. Des activités supplémentaires pourraient inclure la diffusion régulière des informations du Centre d'échange sur CD-ROM, avec la possibilité de télécharger facilement des informations du portail central du Centre d'échange dans une base de données locale, et une formation supplémentaire à l'utilisation du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.

***Elément 5 du programme: Examen des activités***

36. Le principal objectif de cet élément du programme serait de veiller à ce que le programme de travail réalise les objectifs du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques de façon effective. Ceci pourrait être accompli en sollicitant des informations en retour continues de la part des gouvernements et d'autres utilisateurs, et en menant une deuxième étude du Centre d'échange au cours de prochaines années pour comparer l'impact des améliorations proposées avec les données de référence existantes, par exemple, au moment de l'examen du Protocole stipulé à l'article 5 et dans la décision BS-I/2, c'est à dire à la quatrième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole.

## **VI. ELEMENTS D'UN PROJET DE DECISION SUR LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE D'ECHANGE POUR LA PREVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES**

37. Au vu du rapport intérimaire sur le fonctionnement et les activités du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et en tenant compte des résultats de l'étude du fonctionnement du Centre d'échange menée par le Secrétariat, la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole pourra souhaiter adopter un programme de travail pluriannuel fondé sur le projet de programme de travail pluriannuel qui figure dans l'annexe à la présente note.

38. La fourniture d'informations pertinentes est essentielle au fonctionnement efficace du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques. Par conséquent, la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole pourra souhaiter non seulement accueillir avec satisfaction la participation des gouvernements et des organisations internationales que ont déjà fourni des informations au Centre d'échange, mais aussi prier instamment les Parties, les gouvernements et autres utilisateurs de participer au Centre d'échange en y contribuant des informations, notamment des informations sur les décisions prises en matière de libération et d'importation d'organismes vivants modifiés et les évaluations de risque menées avant l'entrée en vigueur du Protocole, que ce soit directement par le biais du Centre de gestion du portail central, ou en développant dès que possible des nœuds interopérables avec le portail central. Les gouvernements pourraient également être encouragés à réviser régulièrement les informations qu'ils ont diffusées antérieurement.

39. Rappelant la nécessité de créer les capacités nécessaires pour permettre aux pays en développement d'utiliser de façon effective le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et de gérer leurs obligations concernant la transmission d'informations, la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole pourra souhaiter inviter les gouvernements et les organisations internationales à communiquer des informations pertinentes sur la prévention des risques biotechnologiques par le biais du Centre de documentation sur la prévention des risques biotechnologiques, et inviter les gouvernements donateurs et les organisations à aider les pays en développement parties au Protocole, notamment les moins développés d'entre eux et les petits Etats insulaires en développement, les pays à économie en transition et les pays qui sont des centres d'origine et des centres de diversité génétique, à accéder et utiliser le Centre d'échange, en particulier dans les domaines du renforcement des capacités de recueil et de gestion des données au niveau national, de renforcement des ressources humaines essentielles au niveau national et de la création d'une infrastructure adéquate pour l'échange d'information aux niveaux national, régional et international.

*Annexe*

**PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL POUR LE FONCTIONNEMENT  
DU CENTRE D'ECHANGE POUR LA PREVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES**

***Elément 1 du programme: Structure et fonction du portail central***

*Objectif: Faciliter la communication d'information et l'accès à celles-ci en réponse aux besoins identifiés des utilisateurs.*

Activités possibles:

- Elargir la base générale d'utilisateurs du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques en le rendant plus accessible aux utilisateurs inexpérimentés, en rendant la navigation du site plus intuitive – tout en maintenant dans la mesure du possible la structure existante), en regroupant les résultats des recherches et en améliorant les fonctions d'aide en développant par exemple un guide de l'utilisateur interactif du Centre d'échange. *Acteurs: Le Secrétariat, avec des apports de la part des gouvernements et des organisations pertinentes. Calendrier: annuel.*
- Veiller à ce que les formulaires communs soient assez flexibles pour permettre la transmission complète d'informations (par exemple la transmission de données produites avant l'entrée en vigueur du Protocole, telles que les évaluations des risques menées en dehors du formulaire de l'annexe III ou les données transmises par le biais de formulaires réglementaires basés sur les produits), tout en maintenant la rétrocompatibilité avec les partenaires d'échange d'information existants. *Acteurs: Le Secrétariat, avec des apports de la part des gouvernements et des organisations pertinente. Calendrier: examen annuel des formulaires communs.*
- Etendre les vocabulaires contrôlés, selon qu'il conviendra, afin de refléter l'évolution des technologies et des types d'informations transmises au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques. *Acteurs: Le Secrétariat, avec des apports de la part d'autres organisations maintenant des thésaurus multilingues. Calendrier: biennal.*
- Différencier les réponses nulles lorsque l'information est absente parce qu'elle n'existe pas de l'information qui n'a pas été transmise. *Acteurs: Le Secrétariat, avec des apports de la part des gouvernements et des organisations pertinentes. Calendrier: décembre 2005.*
- Continuer à soutenir les options d'interopérabilité avec des gouvernements et organisations partenaires. *Acteurs: Le Secrétariat, avec des apports de la part des gouvernements et des organisations pertinentes. Calendrier: continu.*

***Elément 2 du programme: Contenu et gestion de l'information***

*Objectif: Accroître la quantité d'informations transmises actuellement au Centre d'échange et assurer sa transmission ponctuelle.*

Activités possibles:

- Nommer des correspondants nationaux (ou, le cas échéant, des correspondants institutionnels) pour le Centre d'échange chargés de communiquer activement des informations par l'intermédiaire du Centre d'échange. *Acteurs: les gouvernements. Calendrier: nomination avant le milieu de 2005.*

- Rassembler des informations concernant l'obligation des gouvernements de fournir certaines données dans des délais spécifiques et les mettre en évidence par le biais du Centre d'échange. *Acteurs: Le Secrétariat. Calendrier: mise à disposition avant le milieu de 2005.*
- Compiler les informations existantes sur la prévention des risques biotechnologiques qui doivent être communiquées aux termes du Protocole (voir partie A des Modalités de fonctionnement du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques) et assurer leur transmission au Centre d'échange, selon qu'il conviendra. *Acteurs: les gouvernements. Calendrier: décembre 2005.*
- Examiner les informations affichées dans le Centre d'échange et assurer l'exactitude de leur transmission et de leur classement. *Acteurs: les gouvernements. Calendrier: trimestriel.*
- Améliorer la documentation aux utilisateurs afin d'aider les correspondants nationaux et d'autres utilisateurs autorisés en fournissant des descriptions et des exemples clairs des données requises dans chaque champ du formulaire commun. *Acteurs: Le Secrétariat, en collaboration avec les organisations de création de capacités. Calendrier: biennal.*
- Identifier les contraintes qui compromettent la communication ponctuelle des informations et mettre en œuvre des stratégies destinées à surmonter ces difficultés. *Acteurs: les gouvernements. Calendrier: décembre 2005.*
- Echanger les expériences de l'utilisation du Centre d'échange, notamment en fournissant des études de cas d'expériences de la gestion et validation d'information au niveau national. *Acteurs: les gouvernements. Calendrier: décembre 2005.*
- Continuer à encourager les gouvernements à fournir des informations au Centre d'échange en leur rappelant, par exemple, les exigences relatives à l'échange d'information et en leur fournissant les moyens d'évaluer leur performance en ce qui concerne la fourniture d'informations au Centre d'échange. *Acteurs: Le Secrétariat. Calendrier: continu.*

### ***Elément 3 du programme: Echange d'information et d'expériences relatives aux organismes vivants modifiés***

*Objectif: Elargir l'éventail des informations sur la prévention des risques biotechnologiques accessibles aux utilisateurs du Centre d'échange.*

Activités possibles:

- Poursuivre le développement du Centre de documentation du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques. *Acteurs: Le Secrétariat. Calendrier: décembre 2005.*
- Recueillir des informations sur les questions liées à la prévention des risques biotechnologiques et les diffuser par l'intermédiaire du Centre d'échange. *Acteurs: les gouvernements et les organisations pertinentes. Calendrier: biennal.*
- Utiliser les mécanismes d'échange d'information tels que les forums de discussion et les services de conférence en ligne par le biais du Centre d'échange afin de faciliter un échange plus ample de points de vue sur les expériences relatives aux organismes vivants modifiés. *Acteurs: Le Secrétariat, gouvernements et organisations pertinentes. Calendrier: selon qu'il conviendra.*
- Consulter les centres nationaux, régionaux, infrarégionaux et institutionnels ayant les connaissances et compétences spécialisées pertinentes, ainsi que des organisations non gouvernementales et le secteur privé, afin d'optimiser l'utilisation des expériences et des connaissances spécialisées

existantes. *Acteurs: Le Secrétariat et organisations pertinentes. Calendrier: consultations initiales tenues avant juin 2006.*

**Elément 4 du programme: Crédit de capacités et accès par des moyens autres que l'Internet**

*Objectif: Veiller à ce que les pays disposent des capacités nécessaires pour accéder au portail central du site Internet et à ce qu'ils aient accès aux informations disponibles sur le Centre d'échange dans les meilleurs délais.*

Activités possibles:

- Continuer à prendre en compte les contraintes identifiées en matière de renforcement des capacités et les restrictions financières des pays en développement eu égard à la participation effectives au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, en accordant une haute priorité au recueil et à la gestion des données, au renforcement des ressources humaines essentielles, et à la création d'une infrastructure adéquate pour assurer l'échange d'information aux niveaux national, régional et international. *Acteurs: les gouvernements donateurs et les organisations pertinentes. Calendrier: continu.*
- Incorporer au portail central et dans la simple application nationale du Centre d'échange une installation permettant aux utilisateurs de télécharger des informations du portail central du Centre d'échange dans une base de données locale. *Acteurs: Le Secrétariat, moyennant la disponibilité des ressources nécessaires. Calendrier: milieu de 2006.*
- Examiner la possibilité de développer les options Internet pour permettre la distribution par courriel et télécopie (par exemple, participation aux forums de discussion). *Acteurs: Le Secrétariat, moyennant la disponibilité des ressources nécessaires. Calendrier: décembre 2005.*
- Faire circuler régulièrement des versions CD-ROM actualisées des informations contenues dans le Centre d'échange aux utilisateurs qui n'accèdent pas facilement à l'Internet. *Acteurs: Le Secrétariat, moyennant la disponibilité des ressources nécessaires. Calendrier: biennal.*
- Tirer parti des possibilités de formation à l'utilisation du Centre d'échange, telles que les réunions des Parties au Protocole, en tenant compte du fait que le Centre d'échange doit être utilisé dans le contexte plus large de l'application du Protocole. *Acteurs: Le Secrétariat, moyennant la disponibilité des ressources nécessaires. Calendrier: continu.*

**Elément 5 du programme: Examen des activités**

*Objectif: veiller à ce que le programme de travail réalise les objectifs du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques de façon effective.*

Activités possibles:

- Poursuivre l'examen du fonctionnement du Centre d'échange, notamment par la réalisation d'enquêtes complémentaires et d'études de convivialité, et, moyennant la disponibilité des ressources nécessaires, en installant directement sur le Centre d'échange des mécanismes permettant aux utilisateurs de fournir des données d'expérience.
- Mener une deuxième étude du Centre d'échange et comparer les améliorations aux données de référence existantes, dans le cadre de l'examen de l'application du Protocole envisagé dans le programme de travail à moyen terme de ce dernier. *Calendrier: pour examen à la quatrième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole.*

-----